

Rue de Dole et rue du Piémont - Déclassement d'une partie du domaine public

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon est propriétaire d'un parking situé rue du Piémont et le long de la route nationale n° 73 dite «route de Dole».

Suite au projet de l'Etat d'aménager une bretelle de raccordement à la route nationale n° 73, il a été nécessaire de trouver un terrain de substitution pour la station-service GAULARD, touchée par cet aménagement. En effet, il apparaît difficile de supprimer cette station-service située en entrée de ville sur cet axe important.

C'est pourquoi il est envisagé de déclasser une partie du parking communal situé rue du Piémont et route nationale de Dole, afin de permettre le transfert de la station GAULARD. La surface à déclasser représente environ 16 a 60.

Une enquête publique de déclassement est intervenue du 8 au 22 novembre 1993. Le public n'a fait connaître aucune observation orale ou écrite. Le commissaire-enquêteur a donc émis un avis favorable sans réserve.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le déclassement d'une partie du parking communal situé route nationale de Dole n° 73 et la rue du Piémont, d'une surface d'environ 16 a 60, afin de procéder à un échange de terrain entre la société qui exploite la station GAULARD et la Ville de Besançon.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.